SAMEDI 21 AOUT 1943
83e ANNEE. N° 61

Journal du Lot

80 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1863-1942)

ABONNEMENTS

Le prix des abonnements est fixé comme suit :

	6 mois	1 an
Département et limitrophes .	40 fr.	78 fr.
Autres départements	45 fr.	84 fr.

LA JEUNESSE DE LA NATION

Il a pu arriver que quelques-uns de nos contemporains s'étonnent de la sollicitude dont les dirigeants de la France entourent la jeunesse, et même qu'ils expriment leur étonnement avec une certaine mauvaise humeur.

Il y a longtemps que nos meilleurs auteurs comiques ont fait justice de ces sévérités, où se découvre toujours le regret, au moins inconscient, chez ceux qui la professent, de ne plus pouvoir être comptés parmi les jeunes...

La jeunesse n'est évidemment pas sans défaut ; elle est même encline à avoir beaucoup de défauts, précisément parce qu'elle est la jeunesse, c'est-à-dire à la fois l'inexpérience, la vigueur et la présomption.

Mais la jeunesse possède une vertu devant laquelle toute autre s'efface : elle sera la force, la sagesse, la responsabilité de demain.

Et c'est pourquoi ceux qui ont charge de relever, de réorganiser, de retremper la France, consacrent leurs soins à améliorer la jeunesse, à la fortifier, à l'éduquer, à la faire telle que nous aussions souhaité que fût la nôtre.

Il y a peu de jours le président Laval est allé visiter le « Collège des Cadres » de Chazeron, que l'on nomme aussi « Collège politique ouvrier et paysan », où les chefs de groupe des Chantiers de la Jeuneses sont accoutumés de faire un stage,

Un récit a été publié de la réception qui fut faite au chef du gouvernement par ces jeunes gens qui apprennent les principes de la discipline, afin de pouvoir les enseigner aux autres.

Ce récit était à la fois émouvant et plaisant ; mais nous avons surtout à en retenir le témoignage qu'il nous offre, et de la sollicitude du chef du gouvernement, et de la volonté que marquèrent les élèves du Collège des Cadres de rendre efficace cette sollicitude gouvernementale.

A plusieurs reprises, le maréchal Pétain, Chef de l'Etat, a donné à cette jeunesse énergique des conseils virils et bienveillants.

Le chef du gouvernement a tenu, pour sa part, devant les chefs de groupe des Chantiers de Jeunesse, un discours que résume la déclaration suivante :

« Vous êtes la jeunesse enthousiaste. N'ayez qu'un but : notre pays ; et ne négligez rien pour le servir. »

Nous autres, qui ne sommes plus jeunes, hélas ! entendons bien ces paroles du président Laval, et disons-nous que c'est façon pour nous de nous rajeunir, que de bien les comprendre.

Attaques aériennes dans le midi de la France

Des bombardiers anglo-américains ont attaqué plusieurs agglomérations du département des Bouches-du-Rhône et ont lancé des bombes incendiaires. Des foyers d'incendie se sont déclarés. On compte quarante blessés et quatorze morts dans une seule localité. Les travaux de sauvetage ont été immédiatement organisés par la population qui a conservé son calme. — O.F.I. Havas.

Rome, ville ouverte

Selon une dépêche d'agence parvenue de Rome, on apprend de source autorisée que le gouvernement italien aurait envoyé une seconde proposition aux « alliés » par l'intermédiaire du Vatican, sur la question de déclarer Rome ville ouverte. Aucune réponse ne serait encore parvenue.

La Scala de Milan complètement détruite

On fait connaître que le célèbre théâtre de la Scala, qui avait été gravement atteint par les bombes au cours du dernier raid anglo-américain, ne pourra être réparé. La salle a été la proie des flammes. — *Interfrance.*

Nouveau règlement de la Loterie nationale

Ce nouveau règlement sera appliqué à partir de la 27e tranche 1943.

Aux termes des nouvelles dispositions, le prix du billet est fixé à 180 francs. Les billets sont exclusivement au porteur et les lots ne seront payés que sur présentation des billets. En aucun cas, notamment de perte ou de vol, il ne pourra être accepté d'opposition au payement d'un lot, sous réserve du cas de délivrance d'une reconnaissance de dépôt nominative.

La Loterie nationale est réalisée par tranches de 600.000 billets divisés en séries A et B.

Les lots, dont le nombre total s'élève à 131.328 (65.664 par tranche) et dont le montant s'élève à 64.800.000 francs, sont répartis de la façon suivante :

Série A : 1 lot de 6.000.000 de fr. ; 1 lot de 1.000.000 de fr. ; 2 lots de 600.000 fr. ; 5 lots de 100.000 fr. ; 15 lots de 40.000 fr. ; 30 lots de 20.000 fr. ; 60 lots de 5.000 fr.; 150 lots de 2.000 fr.; 2.400 lots de 1.000 fr.; 3.000 lots de 500 fr. ; 30.000 lots de 400 fr. ; 30.000 lots de 200 fr.

Série B : 1 lot de 2.000.000 de fr. ; 1 lot de 500.000 fr. ; 2 lots de 250.000 fr. ; 5 lots de 120.000 fr. ; 15 lots de 60.000 fr. ; 30 lots de 30.000 fr. ; 60 lots de 15.000 fr. ; 150 lots de 10.000 fr. ; 2.400 lots de 1.500 fr. ; 3.000 lots de 1.000 fr. ; 30.000 lots de 400 fr. ; 30.000 lots de 200 fr.

Le cumul des lots sur un même billet est autorisé. Toutefois, le cumul du lot de 6.000.000 avec un lot de 1.000.000 ou un lot de 600.000, de même que le cumul d'un lot de 1.000.000 avec un de 600.000 fr. est interdit.

Est interdit également le cumul d'un lot de 2.000.000 fr. avec un lot de 500.000 fr. ou un lot de 250.000 fr. avec un lot de 250,000 fr. ou de deux lots de 250.000 francs.

En pareil cas le lot le plus élevé, ou encore, à égalité, le lot tiré le premier demeure attribué et un nouveau tirage est effectué pour l'attribution de l'autre lot.

Les attentats criminels contre les exploitations agricoles

Des incendies de récoltes, des destructions de batteuses et d'installations agricoles continuent d'être signalés dans de nombreuses régions, confirmant ainsi qu'il s'agit d'un véritable plan de sabotage organisé par des terroristes. Cette action criminelle a causé déjà des dégâts importants et de graves préjudices aux cultivateurs aussi bien qu'à la population qu'elle privera d'une partie de l'alimentation qui lui était réservée.

Les dommages subis par les batteuses sont d'autant plus sensibles, du point de vue de l'outillage national, que les difficultés actuelles de l'industrie et le manque de matières premières empêchent la fabrication des pièces nécessaires à la construction et même à la réparation des machines agricoles.

Aussi le gouvernement a-t-il décidé, au Conseil des ministres, de châtier impitoyablement les coupables de destructions de batteuses, en leur appliquant les mêmes sanctions — y compris la peine de mort — qui sont déjà prévues contre les auteurs d'incendies volontaires.

Il est nécessaire que les agriculteurs eux-mêmes — comme ils l'ont d'ailleurs déjà fait spontanément dans de nombreux endroits — s'organisent pour assurer leur protection contre ces abominables attentats et apportent tout leur concours aux pouvoirs publics,

Comme l'expérience l'a démontré, dans plusieurs cas, l'attitude vigilante et courageuse de certains cultivateurs a réussi à mettre en fuite les agresseurs. En gardant les récoltes, c'est leur pain quotidien que les Français défendront.

Après la fin de la campagne de Sicile

Commentant la fin de la campagne de Sicile, le journal « La Tribuna » déclare qu'il serait absurde d'attribuer à l'évacuation de cette île une signification plus grande qu'elle n'en a en réalité. « La campagne de Sicile, lit-on, n'est qu'une phase du conflit en général et de la guerre en Méditerranée en particulier.

« L'évacuation de la Sicile, ajoute ce journal, indique au peuple italien où se trouve le devoir. La guerre continue pour l'Italie qui y engage tout son effort, toutes ses réserves et toute sa volonté. Il s'agit de sauver l'honneur. L'Italie reste fidèle à ses obligations.

« Aux côtés de sa grande alliée l'Allemagne, conclut « La Tribuna », elle continuera à défendre le continent européen contre l'invasion et à lutter pour son indépendance. »

MM. Roosevelt et Churchill à Québec

Le président Roosevelt est arrivé à Québec par train spécial. Il était accompagné dans son voyage au Canada de M. Isidore Lubin, chef du bureau des statistiques de la main-d'œuvre, du contre-amiral Wilson Bront, conseiller naval, de M. Stephen Early, chef du service de presse.

Parmi les personnalités présentes à Québec se trouvent M. Averell Harriman, chef du service américain du prêt-bail, à Londres, et l'amiral Leahy.

Après avoir passé en revue les troupes canadiennes qui rendaient les honneurs le président Roosevelt et M. Churchill se sont rendus à la citadelle de Québec pour y conférer.

UN HOMMAGE DU MARECHAL et de la nation aux mères françaises ayant perdu leur époux et un fils à la guerre

Le 30 mai dernier, au cours de la Journée des Mères, le Maréchal de France, recevant une délégation des mères françaises, leur dit que les pouvoirs publics feraient encore davantage pour elles et magnifia, en termes simples, leur tâche si rude et si belle. C'est que le grand soldat sait bien que dans les deuils et les misères d'une nation, les mères portent toujours la plus lourde croix. Mais les Français songent-ils aux mères qui ont perdu un époux pendant la guerre 1914-1918 et un fils pendant la campagne 1939-1940 ? Douloureuses, celles-ci sont perdues dans la foule. Indifférent était pour elles le précédent régime qui permit que le sacrifice suprême à la Patrie fût accompli deux fois, à vingt-cinq ans d'intervalle, par le père et par le fils.

Le Maréchal s'est penché sur ces cas poignants. Il a proclamé que la France se doit d'honorer d'abord les mères et a voulu que celles qui ont été frappées par deux fois dans leurs affections les plus chères soient désignées aux membres de la communauté française.

C'est pourquoi le chef de l'Etat vient de décider d'offrir personnellement une broche en argent dessinée et frappée spécialement, aux veuves de la grande guerre ayant perdu un fils mobilisé en 1939-1940. Ce souvenir rappellera, sur un corsage de deuil, le plus grand des sacrifices.

Les renseignements à fournir sont les suivants :

a) Pour la mère : nom et prénoms, domicile, numéros des titres de pension de veuve de guerre 1914-1918 et d'ascendants 1939-1940, date du décès du mari.

b) Pour le fils : nom et prénoms, date de naissance, date et lieu de jugement d'adoption en qualité de pupille de la Nation, date et circonstances du décès.

Ils doivent être envoyés à la préfecture de chaque intéressée. — O.F.I. Havas.

En peu de mots...

● Le coureur suédois Arne Anderson vient de battre le record du monde des 1.500 mètres en parcourant cette distanc en 3'45". Le temps du détenteur de ce record était de 3'45"8/10.

● Un décret de la grande chancellerie de la Légion d'honneur vient d'exclure de l'ordre national M. Lucien Rosengart, commandeur de la Légion d'honneur.

● De Saint-Panne-en-Chalançon (Hte-Loire) on annonce la mort d'un ancien combattant de 1870, M. Claudius Gallt, décédé à l'âge de 94 ans.

● La gendarmerie de Commentry a mis en état d'arrestation un jeune homme de 17 ans qui se livrait à la fabrication de faux tickets d'alimentation qu'écoulaient sa mère et sa sœur.

● Une gitane, Jeanne Hoffman, demeurant à Lille, avait réussi à capter la confiance de plusieurs familles de prisonniers et leur extorquait de l'argent en leur promettant d'obtenir le retour du prisonnier par des moyens surnaturels. Elle vient d'être condamnée à deux ans de prison et 100.000 fr. d'amende.

● Des artistes, parmi lesquels Edith Piaf et Fred Adison, viennent de partir pour l'Allemagne où ils chanteront et joueront devant les travailleurs français.

● Le marcheur suédois Harry Olsson a battu le record du monde des 30 km. en couvrant la distance en 2 h. 28 minutes 37 secondes 4/10. L'ancien record était détenu par Herman Schmidt, en 2 heures 30 minutes 33 secondes 6/10.

● Au tirage financier (Canal de Panama), le numéro 1.059.443 est remboursé par 500.000 francs.

● Dans la matinée du 17 août, deux « forteresses volantes » américaines ont fait un atterrissage forcé en territoire suisse. Les deux équipages ont été internés.

● Le château de la Voûte, près de Prahecq (Deux-Sèvres) a été détruit par un incendie. Les propriétaires Mme et M. Ducrocq ont été brûlés vifs. Deux autres personnes ont été grièvement blessées.

● Une vague de chaleur exceptionnelle s'est abattue sur l'Espagne où la température atteignait par endroits 42 degrés à l'ombre.

● Un incendie s'est déclaré jeudi dans le bois des Linguas (massif de l'Aigoual). Le sinistre a atteint rapidement de grandes proportions.

La sécheresse qui sévit depuis de longs jours fait redouter un désastre dans le riche massif de l'Aigoual.

CHRONIQUE DU LOT

MERCI AUX LOTOIS !

La Légion leur est reconnaissante de leur accueil aux petits réfugiés

C'est un grand merci que la Légion des combattants adresse à nos compatriotes pour la générosité de leur accueil aux enfants réfugiés qu'elle leur confie.

Le 1er juillet, 65 enfants envoyés par Saint-Etienne et Saint-Chamond étaient répartis dans les cantons de Gramat, Lacapelle-Marival et Bretenoux. L'ordre étant arrivé de les rapatrier pour céder la place à d'autres, il a fallu les faire repartir le 9 août alors que les familles qui les hébergeaient voulaient les garder encore et que les petits s'étaient si bien accoutumés qu'ils voulaient rester. Ces cinq semaines de bonne campagne ont été grandement profitables à ces petits des grandes villes industrielles dont le poids vérifié avait augmenté de 3 à 5 kilos.

Pendant leur séjour les familles accueillantes non seulement avaient renvoyé les cartes d'alimentation des enfants à leurs parents mais elles leur expédiaient des colis et les rapports les plus cordiaux se sont établis des uns aux autres.

Au départ, il était touchant de voir nos braves paysans lotois reconduire aux lieux de rassemblement ces petits qu'ils avaient chargés de colis et qu'ils embrassaient avec émotion.

Pour les remplacer, un deuxième convoi, venu des mêmes centres et composé de 114 enfants, est arrivé le 8 août. Ils ont été répartis dans les cantons de Bretenoux, Lacapelle-Marival et Figeac.

Il leur a été fait partout un accueil vraiment maternel et familial. A signaler particulièrement la petite commune de Le Bourg qui compte 380 habitants et qui héberge 39 enfants. Là, un comité généreusement dirigé par l'instituteur avait organisé la réception. Les petits réfugiés étaient reçus par les enfants des écoles qui leur offraient un copieux goûter-dinatoire. L'atmosphère fut tout de suite d'amitié et c'est dans la joie que l'enfant hébergé allait ensuite dans la famille où il doit passer cinq ou six semaines.

Ajoutons que partout les dames légionnaires S.M.S. se sont dépensées avec un beau dévouement. Encore une fois la Légion, heureuse de susciter ainsi cette bonne fraternité française, exprime à tous ses remerciements.

Le maire a la priorité sur les syndics de la Corporation paysanne

Les préfets, depuis quelque temps, étaient saisis des difficultés plus ou moins grandes qui, dans certaines communes rurales, opposaient les maires et le syndic de la Corporation paysanne.

Afin de mettre un terme à cet état de choses, une circulaire adressée aux préfets par le pouvoir supérieur tend à délimiter les attributions du maire et du syndic.

Question délicate en raison de l'interprétation des attributions des autorités administratives et corporatives, à la fois sur le plan social et sur le plan communal. Confusion inévitable en raison de l'action économique du maire qui a présenté celle du syndic local en matière d'approvisionnement et de répartition.

La circulaire rappelle que c'est la loi du 22 février qui a confié aux syndics locaux le soin de répartir équitablement les impositions individuelles des produits agricoles contingentés.

D'autres prescriptions de ce genre seront édictées au profit de l'activité syndicale ; elles ne devront jamais entraîner un dessaisissement ni une diminution d'autorité du maire. Celui-ci conservera, à vrai dire, ses pouvoirs de police, diverses fonctions prévues par des textes spéciaux et, en particulier, tout droit de réquisition sur le territoire de la commune. En présence de difficultés graves et urgentes, c'est toujours au maire qu'il appartiendra d'aviser et de décider. Le maire demeure donc seul responsable de la bonne gestion des intérêts généraux de la commune, qui se substituent eux-mêmes à la primauté de l'intérêt national.

La circulaire concède toutefois que le maire doit soutenir le syndic local de son autorité et mettre largement à sa disposition les moyens techniques et matériels des services municipaux.

Elle conclut enfin que les relations entre le maire et le syndic doivent être telles qu'un appui doit être maintenu pour le bon développement de la Corporation paysanne et la satisfaction de l'intérêt national.

EDEN

Samedi et dimanche, une comédie : *ÉVEIL*, un documentaire et Actualités.

REGLEMENT DU « GRAND PRIX BALZAC »

Les éditions Balzac (anciennement Calmann-Lévy) fondent sous la dénomination de « Grand Prix Balzac », un prix littéraire annuel de 150.000 fr.

Cette somme sera répartie en quatre prix de valeurs inégales, respectivement fixés à 100.000, 25.000, 15.000 et 10.000 francs, qui seront attribués, chaque année, à partir de 1944, au mois d'avril, à des écrivains qui satisferont aux conditions imposées pour l'obtention de ces prix.

Hormis la règle de ne présenter que des ouvrages inédits, les écrivains concurrents ne seront astreints à aucune obligation de technique ou de forme. Ils traiteront leur sujet en toute liberté, mais devront, cependant, avoir souci de baser la trame romanesque de leur œuvre sur une étude approfondie de la psychologie individuelle et collective dans le cadre historique de la vie contemporaine française, européenne et même mondiale.

Le roman ayant obtenu le « Grand Prix Balzac » de 100.000 francs, sera obligatoirement édité par les Editions Balzac, aux conditions normales, suivant le contrat-type de la Société des Gens de Lettres, le montant du prix étant entièrement distinct des droits d'auteur éventuels.

En outre, les Editions Balzac se réserveront le droit d'accepter, en vue de publication, les œuvres des trois concurrents classés immédiatement après le premier lauréat. Ce droit d'option devra être exercé par les Editions Balzac dans le mois qui suivra l'attribution des récompenses.

Les écrivains qui désireront concourir pour le Grand Prix Balzac 1944, devront faire parvenir leurs œuvres au siège des Editions Balzac, 3, rue Auber, à Paris, avant le 15 mars 1944. Le fait de déposer un manuscrit pour prendre part au concours impliquera, pour les auteurs, l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Un jury composé de hautes personnalités littéraires décidera de l'attribution des prix. Pour l'année 1944, il comprendra MM. Gabriel Boissy, Drieu La Rochelle, Robert Francis, Pierre Hamp, Jean de La Varende, Georges Simenon et André Thérive.

Utilisation des véhicules à gazogène

Par arrêté en date du 10 août 1943 les mesures à prendre pour éviter les risques d'incendie ainsi que la détérioration des chaussées résultant de l'utilisation des véhicules à gazogène ont été fixées comme suit :

1° Le chargement ou la vidange de la trémie, le décrassage du gazogène sont interdits en principe sur les voies publique. Toutefois, en dehors des agglomérations et de leurs abords ces opérations pourront être tolérées si le conducteur se place à une distance suffisante de toute matière inflammable et s'il dispose sous le foyer, pour le décrassage, un récipient (bac en tôle, boîte de sable) assez large pour recueillir les cendres, charbons ou résidus. Ces produits devront être éteints immédiatement dans le récipient.

2° Tous les véhicules à gazogène devront être munis d'extincteurs suffisamment puissants, ou à défaut de ces extincteurs, d'un bidon contenant au moins 5 litres d'eau pour permettre d'arrêter rapidement tout commencement d'incendie survenu à l'extérieur du véhicule, et pour faciliter et hâter l'extinction de cendres et escarbilles provenant du décrassage du foyer.

Les contrevenants aux prescriptions ci-dessus énoncées seront punis d'une amende, sans préjudice, en cas d'incendie, des peines portées à l'article 458 du Code pénal et de tous dommages intérêts.

Aux exploitants forestiers

Il est rappelé aux exploitants forestiers et aux entreprises se livrant à l'exploitation forestière en vue de la production du bois et du charbon de bois pour gazogènes et qui désireraient utiliser tout ou partie de leur production pour l'alimentation en carburants solides de leurs propres véhicules, qu'ils doivent en faire la demande à la Préfecture, Service des Carburants, de leur département, 4, place du Marché à Cahors.

A cet effet, des imprimés spéciaux dont l'emploi est obligatoire, sont mis à leur disposition au Service des Carburants et au G.I.F. de leur département. Ces imprimés devront être retournés, dûment remplis, au Service des Carburants de la Préfecture, pour le 25 août, date limite. (Prière de joindre à toute demande d'imprimé une enveloppe timbrée pour la réponse).

Il ne pourra être tenu compte des demandes qui ne seraient pas correctement établies.

Le combat quotidien français

LE « DIAMANT NOIR » N'EST PAS MORT EN FRANCE

Si les circonstances actuelles ne sont guère favorables à la culture et à l'industrie de la truffe, l'avenir de ce produit français de qualité, qui fait vivre de nombreux travailleurs de chez nous, paraît assuré pour les temps meilleurs.

D'abord, contrairement à ce qu'on pourrait penser, la truffe n'est pas le produit du seul Périgord auquel elle paraît indissolublement liée. Car quarante départements de France produisent le «diamant noir». Les deux plus producteurs sont le Vaucluse (150 tonnes) et le Lot (même quantité), puis les Basses-Alpes (60 tonnes). La Dordogne n'occupe que le quatrième rang avec 50 tonnes; la Corrèze ne produit que 10 tonnes.

—Pourquoi la truffe est-elle identifiée avec le Périgord, demandons-nous?

—Si le Périgord est lié à la truffe, nous répond-on, c'est que dans cette région, presque toutes les industries truffières s'y trouvent et que nombre de ces précieux et savoureux tubercules récoltés ailleurs, sont traités ou vendus en Périgord, où l'on sait surtout les apprécier et les accommoder. Le commerce des truffes et l'industrie de la conserve qui s'y rattache constituent donc pour la région périgourdine une source importante de richesse. En effet, nous venons de voir que c'est en tonnes qu'on en apprécie la quantité. Cela fait rêver... et vous rêverez bien plus encore quand vous saurez que le kilo de truffes qui valait, avant 1914, 10 francs, coûtait 200 francs en 1939 et dépasse maintenant 800 francs. On voit que la question est d'importance pour cette région et quelle perte cela représenterait si, avec les événements actuels et la fermeture des marchés internationaux, les débouchés étaient inexistants.

Mais ils seront ouverts à nouveau après les hostilités mondiales. Il faut, par conséquent, y songer.

Une loi définit le mot « artisan »

Aux termes d'une loi publiée au « Journal Officiel » nul ne peut utiliser comme nom commercial, enseigne ou marque de fabrique, une dénomination dans laquelle entre le mot « artisan » ou toute autre désignation susceptible de prêter à confusion, s'il ne possède pas la qualité juridique de maître-artisan, telle que la consacrent les lois en vigueur, et s'il n'est pas inscrit au registre des métiers du lieu de son établissement.

Toutefois, ces dispositions ne concernent pas le commerçant vendant exclusivement des produits fabriqués par des artisans.

Les personnes employant ces dénominations, contrairement aux prescriptions, devront cesser de les utiliser dans un délai de six mois. Des sanctions sont prévues à l'égard des contrevenants.

Trituration des graines oléagineuses

Par arrêté du 10 août 1943, M. le Préfet régional a autorisé les huileries suivantes du département du Lot à triturer les graines oléagineuses :

— Huileries du Lot à Cahors ;
— Espitalié à Gourdon ;
— Quercy à Saint-Céré ;
— Terrade à Lamothe-Fénelon.

La trituration par tous autres établissements demeure rigoureusement interdite.

Des compensations pécuniaires pourront être accordées aux huileries fermées suivant des modalités actuellement étudiées par la Section artisanale du Comité d'organisation de l'huilerie.

P.T.T.

MM. Bouscat et Derbez, contrôleurs des installations électromécaniques à Vieilles-Maisons et au Pontet sont mutés respectivement à Cahors et Souillac.

LES FOIRES DE LA SEMAINE

Lundi 23 août. — Caniac, Lacapelle-Marival, Lhospitalet.

Mardi 24 août. — Laval-de-Cère, Prayssac.

Mercredi 25 août. — Cajarc, Cardaillac, Espédaillac, Gignac, Les Quatre-Routes.

Jeudi 26 août. — Luzech, Martel, Milhac, Montcabrier.

Vendredi 27 août. — Beauregard, Cazals, Montet-et-Bouxal, Puybrun, Reyrevignes.

Samedi 28 août. — Figeac, Gourdon, Terrou, Varaire.

La revalorisation des laines de France

Dans le numéro d'août de l'Union ovine consacré spécialement à la laine M. Fernand Delacour, président de l'Union ovine de France, expose, sous ce titre, quelle fut la politique lainière pratiquée par cet important groupement et après s'être félicité des résultats obtenus donne aux éleveurs de sages conseils d'amélioration de leur production. Il conclut en soulignant la nécessité de relever parallèlement les cours des autres produits du mouton et, en particulier, de la viande, seul moyen de lutter efficacement contre la dépécoration dont souffre notre pays.

Dans le même numéro, on lira avec intérêt l'article de M. Stoeckel sur le choix du Bélier à laine, celui du Comte Fremy sur un intéressant essai de filage artisanal, les conseils éclairés de M. Pierre Dumanoir, sur la façon de vendre sa laine à un meilleur prix et une intéressante rétrospective sur les cours de la laine en France de 1919 à 1943.

Aux étudiants

La Préfecture régionale de Toulouse communique:

Tous les étudiants dépendant de l'Académie de Toulouse, c'est-à-dire ayant fait leurs études dans les établissements situés dans les 10 départements de la Circonscription Académique de Toulouse (Haute-Garonne, Ariège, Aveyron, Gers, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne et Tarn), qui à la date du 20 Août n'auront pas été touchés directement par la convocation qui leur était désignée devront se présenter obligatoirement munis de leur carte de travail à la Direction départementale du S.T.O. du lieu de leur résidence pour y recevoir les bons de transport leur permettant de rejoindre Toulouse en vue de leur départ.

Ceux qui auraient des motifs de sursis ou exemptions expirant avant le 25 Août devront se présenter également à la Direction Départementale du Service du Travail Obligatoire de leur résidence pour examen et régularisation éventuelle de leur situation.

Ces dispositions ne concernent pas les étudiants en médecine, pharmacie et art dentaire ainsi que les étudiants titulaires d'un certificat d'Etudes supérieures de physique ou chimie pour lesquels les affectations seront prononcées ultérieurement.

PALAIS DES FETES

Samedi 21 août, soirée 21 h. Dimanche 22, matinée 15 h., soirée 21 h., Simone Simon, Michel Simon dans : *CAVALCADE D'AMOUR*, avec un bon complément. France Actualités.

POUR PARER A LA DISETTE FOURRAGERE

La sécheresse du printemps et du début de l'été a gravement compromis la production fourragère. Point n'est besoin d'insister sur les conséquences désastreuses qui vont en résulter pour l'élevage.

L'intérêt des agriculteurs est de prendre dès à présent un certain nombre de mesures qui leur permettront de remédier, tout au moins partiellement, à la pénurie de foin.

Certaines cultures peuvent être entreprises immédiatement et donneront du fourrage à la fin de l'été et en automne. Tels sont :

La moutarde blanche qui doit se semer jusqu'en août et que l'on peut distribuer en vert dans le courant d'octobre ;

Les navets fourragers (raves d'Auvergne notamment) que l'on peut encore semer sur les chaumes.

Des plantes fourragères semées de septembre à octobre permettront de faciliter, la soudure l'an prochain ;

Vesces d'hiver (à semer à raison de 150 kg. de vesces à l'hectare) et qui pourront être distribuées en vert en avril-mai ;

Le trèfle incarnat ou farouche dont la culture est bien connue des agriculteurs du Lot.

Le colza et la navette qui, semés dès le mois d'août, pourront fournir une récolte susceptible d'être utilisée à la fin de l'hiver.

Enfin, il ne faudra pas oublier de récupérer certaines ressources fourragères dont il n'est fait qu'un usage restreint en période de prospérité.

Les feuilles d'arbres provenant des peupliers, chênes, ormeaux, frênes, que l'on aura émondés en août-septembre, pourront être distribuées en vert immédiatement (leur valeur nutritive est comparable à celle du foin).

Les balles de blé et les menues pailles ne doivent pas être négligées car elles possèdent une certaine valeur nutritive : on les distribuera après mélange et légère fermentation (24 heures) avec des betteraves, navets ou topinambours, hâchés en cossettes : 1 kg. 500 pour 10 kg. de racines ou tubercules.

Les feuilles de tournesol, de betteraves fourragères, etc., pourront être également récupérées.

Enfin les viticulteurs ne devront pas oublier que les marcs frais de raisin non utilisés pour la fabrication de la piquette et de l'alcool peuvent être donnés aux bovins et aux moutons. — (*Communiqué de la Direction des Services agricoles du Lot*).

Le nombre des internés pour alcoolisme diminue

Il n'y a plus de clients pour les asiles de fous! S'il y eut, à certains moments, recrudescence de cas de folie, ce fut aux approches de la guerre qu'elle se manifesta.

Le nombre des internements pour toute la France passait, en effet, brusquement en 1939, de 27.666 à 32.300. Mais depuis 1940, 41, et surtout 1942, ces chiffres n'avaient fait que diminuer.

Si le nombre général des internements a baissé, c'est que toute une catégorie d'aliénés est en voie de disparition: la catégorie des alcooliques mentaux.

Deux chiffres seulement: pour 1941, on comptait 2.162 internés pour alcoolisme; l'année suivante, ce chiffre était descendu à 796.

En résumé le chiffre des internements généraux pour l'ensemble de la France, qui se situait depuis de nombreuses années entre 23.000 et 30.000, est descendu en 1942 à 18.277.

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus de Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

LUTTE CONTRE LE DORYPHORE

La température élevée des mois de juin et juillet a favorisé et activé la multiplication des doryphores. Actuellement il y a une nouvelle invasion contre laquelle les agriculteurs sont tenus d'effectuer un traitement arsénical.

Il est rappelé à nouveau que la lutte contre le doryphore est obligatoire, l'arrêté ministériel du 6 avril 1943 fixe les modalités de cette lutte dont la non-exécution peut entraîner des sanctions telles que : emprisonnement d'un mois à un an et amende de 50 à 500 francs.

La sécheresse a déjà assez compromis les récoltes pour que par tous les moyens les agriculteurs s'efforcent de conserver ce qui reste en pommes de terre, denrée essentielle au ravitaillement du pays. (*Communiqué de la Direction des Services Agricoles du Lot*).

RAMASSAGE POUR LA COLLECTE DE LAINE 1943

Semaine du 23 au 27 août 1943

Canton de St-Denis-Martel

Lundi 23 août : St-Denis-Martel, 8 h. à 8 h. 30 ; Strenquels, 8 h. 30 à 9 h. ; Vayrac, 9 h. à 9 h. 45 ; St-Michel-de-Bannières, 9 h. 45 à 10 h. ; Floirac, 10 h. à 11 h. ; Sarrazac, 11 h. à 12 h. ; Martel, 14 h. à 16 h. 45 ; Condat, 16 h. 45 à 17 h. ; Cazillac, 17 h. à 17 h. 30.

Mardi 24 août : Carennac, 8 h. à 9 h. ; Cuzance, 9 h. à 12 h. ; Montvalent, 14 h. à 16 h. ; Creyssé, 16 h. à 16 h. 15 ; Bétaille, 16 h. 15 à 16 h. 45; Cavagnac, 16 h. 45 à 17 h. ; Quatre-Routes, 16 h. 45 à 17 h.

Canton de Souillac

Mercredi 25 août : Souillac, 8 h. à 9 h. ; Baladou, 9 h. à 10 h. 30 ; Lacave, 10 h. 30 à 11 h. 15 ; Lanzac, 11 h. 15 à 11 h. 45 ; Le Roc, 11 h. 45 à 12 h.; Cressensac, 14 h. à 16 h. 30 ; Lamothe-Fénelon, 16 h. 30 à 17 h. 30 ; Pinsac, 17 h. 30 à 18 h.

Jeudi 26 août : Lachapelle-Auzac, 8 h. à 9 h. 45 ; Loupiac, 9 h. 45 à 11 h. 15 ; Nadaillac-de-Rouge, 11 h. 15 à 11 h. 45; Meyronne, 11 h. 45 à 12 h.; St-Sozy, 14 h. à 15 h. ; Gignac, 15 h. à 17 h. 30; Masclat, 17 h. 30 à 17 h. 45.

Canton de Gourdon

Vendredi 27 août : Gourdon, 8 h. à 12 h. et 14 h. à 15 h. ; Soucirac, 15 h. à 16 h. ; Saint-Projet, 16 h. à 17 h.

P.-S. — Les réceptions se font sur le quai de la gare P.V. Tous les villages de la commune de Gourdon seront réceptionnés de 8 h. à 12 h. le 27, sauf les villages ci-après : Prouillac, St-Romain, Costeraste, qui le seront de 14 à 15 heures.

Une jeune Figeacoise obtient le premier prix du concours de la Légion

Le jury chargé de décerner des prix aux auteurs des meilleures copies du concours scolaire organisé par la Légion des combattants s'est réuni à Vichy.

A l'unanimité le jury a décerné le premier prix à Mlle Odile Rives, âgée de 14 ans, qui a présenté une composition absolument remarquable sur le travail des dentellières normandes. Mlle Rives est élève de l'institution Jeanne-d'Arc à Figeac (Lot). Nos félicitations.

Pour vendre rapidement sans frais
IMMEUBLES -- PROPRIÉTÉS -- COMMERCES
Cabinet Indicateur Immobilier
R. MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
T. 535

CAHORS

LE JARDIN DE LA PREFECTURE

C'est sous ce nom que tout le monde à Cahors connaît ce petit parc qui borde la rue de la Préfecture, la rue de la Daurade, la place Clément-Marot et le quai, encore ombragé de grands arbres et où se trouvaient il y a quelques années sur les vieilles murailles de magnifiques revêtements de lierre et de vigne vierge.

C'est désormais sous le nom de jardin Olivier de Magny qu'il faudra le désigner. Il est resté longtemps une dépendance de la Préfecture à laquelle il était relié par un petit pont pardessus l'étroite rue qui l'en sépare et il était la propriété du département.

Il y a quelques années — M. de Monzie étant président du Conseil général et à la fois maire de Cahors — l'assemblée départementale céda aux vœux des Cadurciens et décida d'en faire cession à notre ville.

Nous n'avons plus le souvenir exact de la forme sous laquelle cette cession fut faite, s'il s'agissait d'une vente ou d'une location. Toujours est-il que la possession, sinon la propriété, passait du département à la ville et que le changement fut marqué publiquement de la plus visible façon par la suppression du trait d'union qui rejoignait le jardin et les bâtiments départementaux. Le pont fut coupé.

Juridiquement la question reste pendante, mais elle sera résolue de manière à rendre définitif et irrévocable le transfert de propriété. Comme à l'époque du Conseil général, Cahors a encore la chance que son maire soit aussi le président de l'assemblée départementale.

Dans notre ville où le parc Tassart et le petit parc Philippe Gaubert sont les seuls jardins publics offerts à la population, nos compatriotes seront heureux qu'un troisième oasis de verdure leur soit offert. Sans doute il faudra attendre des jours plus favorables pour que les aménagements nécessaires le rendent accessible au public. Mais c'est aujourd'hui un fait acquis.

Quant à la décision de donner à ce jardin, le nom d'Olivier de Magny elle résulte tout naturellement du fait que c'est en ce lieu que le poète fut enseveli. La chose est aujourd'hui certaine et notre savant compatriote M. Puget l'affirmait ces temps derniers à notre maire M. Gisbert, tout en lui promettant naturellement sa place au milieu de son parc au jour futur — au jour heureux — où l'on pourra l'inaugurer !

Avis de concours

Un concours pour le recrutement de vérificateur des travaux de bâtiment aura lieu les 26 et 27 octobre 1943. Le nombre des admissions est fixé à 21.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 7 septembre 1943 au soir.

Les demandes de renseignements et de participation au concours devront être adressées à la Direction des P.T.T., 1 *bis*, rue des Cadourques à Cahors.

Tombé d'une hauteur de 15 m.

Le jeune Elie Eykermann, âgé de 13 ans, demeurant à Puy-l'Evêque, coupait des branches d'ormeau dans le ravin qui surplombe le Lot, lorsque, par suite d'un faux pas, il fit une chute d'une quinzaine de mètres au long du talus.

Relevé par MM. Calmette et Casabranca il a été transporté dans un état très grave à l'hôpital de Cahors.

Service des Pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 22 août et le lundi 23 août jusqu'à midi par la pharmacie LESTRADE.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 14

— A Paris seulement on accorde à la femme la place privilégiée, qui doit être la sienne. Partout ailleurs on la tient en tutelle, sous le prétexte des préjugés et de la routine. A Paris, c'est elle qui règne. Les hommes ne font pas un geste qui ne lui soit un hommage. Celui-ci veut être glorieux. Celui-la veut être riche. Ce troisième veut être influent. Pourquoi tout cela ? Regardez bien. C'est pour les yeux d'une femme !

— Je n'ai aucun désir qu'on fasse ça pour les miens ! affirme Delphine avec un sourire, qui serait désabusé s'il n'était si candide.

— Attention ! voilà ma surprise ! ce en quoi se symbolise le pays au milieu duquel nous nous trouvons.

Daniel attend un effet de cette présentation. Les uns et les autres se regardent. François propose d'ouvrir des paris. Delphine elle-même est intriguée.

Louis apporte, dressé sur un plat, en attitude de triomphe, un superbe chou-fleur.

— Un ban pour le chou-fleur ! propose Jean, qui appartient à la catégorie des convives ayant la manie, dans les repas, de commander des bans pour tout et pour rien.

— Jamais je n'en ai vu un aussi gros ! confirme François.

— On dirait un bébé de six mois ! constate Alice.

— Ça nous change des choux-fleurs de Paris qui sont jaunes et ratatinés comme des vieilles femmes ! ajoute Denyse avec un air dégoûté, comme si on lui avait déjà proposé souvent de manger des vieilles femmes.

— N'est-ce pas, demande Daniel à Delphine, que le chou-fleur est réellement le roi des produits du Marais ?

— Oui... réellement le roi !...

Chaque fois qu'on en revient à son pays, la maraîchère retrouve son éloquence. Elle explique qu'au début de la guerre les expéditions étant impossibles, il y avait tellement de choux-fleurs dans la région de Saint-Omer qu'on en subissait une véritable obsession. Même les vieillards des petites Sœurs des Pauvres refusaient d'en manger davantage. Tout le pays avait des relents de choux-fleurs. Les marchands abandonnaient sur place, au marché, ceux qui leur restaient pour compte. On en bourrait les égouts jusqu'à la bouche. On en laissait pourrir aux coins des rue. Les Watergands en étaient pleins. Les fosses en regorgeaient. Ce n'était plus, hélas ! de beaux bouquets de chair blanche dans un cornet de feuilles vertes mais une véritable pulpe pour les vaches. Les maraîchères en vidaient des bacoves entiers au milieu du Romelaërt. Des années peuvent passer. Jamais ceux qui ont vécu à Clairmarais l'été de 1914 n'oublieront l'odeur écœurante des milliers de choux-fleurs en putréfaction sous les tourbillons bleus des mouches bourdonnantes.

— Très amusant ! conclut la futile Alice, qui ne possède pas le don des qualificatifs appropriés.

— Un ban pour la désinfection ! s'écrie Jean, l'incorrigible.

Après le choux-fleur, le dessert ! Un gâteau, apporté directement de Lille, des fruits de toutes couleurs, des petits fours en collerettes frisées !

L'heure n'est plus aux conversations sérieuses. Le champagne produit son effet : Jean et François font assaut de plaisanteries médiocres. A chacune d'elles, pour montrer qu'elle a compris, Alice glousse, pendant que Denyse a des fous rires.

Delphine a un peu honte de se trouver là, mais à peine s'en aperçoit-elle ! Daniel, à son égard, a toutes les prévenances. Combien de fois s'est-il penché vers elle pour lui demander si elle avait assez mangé, si elle n'avait pas froid, si elle était heureuse ? Jamais Larius ne l'a habituée à de telles gentillesses.

— Une cigarette ? propose François en tirant de sa poche un large étui d'argent.

Les uns et les autres acceptent, les deux jeunes femmes étant les premières à prendre entre leurs lèvres tendues le bout doré des cigarettes blondes.

Delphine les regarde curieusement.

— Permettez-vous que je fume aussi ? lui demande Daniel.

— Bien sûr ! répond-elle, en songeant que Larius ne fait pas tant de façons quand il allume sa pipe de terre ou couvert de cuivre.

Les plaisanteries continuent avec les mêmes éclats de rire et les mêmes gloussements. La petite maraîchère constate le silence de son voisin dès que les autres abordent certains sujets trop précis. Elle lui en est reconnaissante. Ce silence la conquiert plus que ne le feraient de très longs discours.

L'atmosphère, bientôt, est toute parfumée. Sont-ce les vapeurs du champagne ou celles du tabac, dit d'Orient, mais plus simplement américain ? Les algues, autour des lampes, ont des allures troubles.

Delphine n'apprécie pas exactement ce qui se passe en elle. Sa sensibilité est-elle plus vive, ou au contraire, atténuée ? Elle n'a autour d'elle que des gens pour qui n'existe pas le lourd problème de la vie. L'impression est neuve pour son esprit. Dans les gobelets d'argent, les liqueurs sont de l'or qui tremble. Les coussins sont doux au creux des fauteuils. On se blottit dans leur mollesse tiède alors que le froid rôde, comme un fantôme roide, au bord des hublots. Bien-être ! douceur ! oubli de tout au cours d'une heure fugitive ! La jeune fille joue négligemment avec le manche de porcelaine d'un couteau demeuré sur la nappe, quand, soudain, Daniel pose sa main sur la sienne avec le geste qu'on a pour capter une mésange. Va-t-elle retirer ses doigts ou accepter l'étreinte, furtive et discrète, mais si prometteuse ? La minute est trop tendre. Au milieu des parfums qui grisent, toutes les forces fondent. Delphine ne dit rien. Ses beaux yeux miclos se ferment dans une ivresse imprévue.

La petite mésange bénit sa prison.

XIII

— Monsieur Daniel, voilà des canards !...

Le domestique, en pénétrant dans la salle à manger, a lancé ce cri de triomphe. Mais son maître, qui tient dans ses doigts ceux de Delphine, volontiers l'enverrait au diable.

— Eh bien, il faut se préparer à les recevoir, déclarent aussitôt Jean et François, ravis.

— Les fusifs sont chargés, les appelants sont à leur poste. Ces messieurs n'ont qu'à s'installer !

— Allons-y !...

Il a été convenu que Jean et Denyse prendraient la chambre de la bibliothèque et François et Alice la chambre des bouddhas. Ensemble, ils quittent la salle à manger.

— Vous ne bougez pas ? demanda Delphine à Daniel qui est resté assis à sa place.

— Non. Demeurons ici. Voulez-vous ? On est si bien !

— Pourtant... si vous désirez chasser...

— Tout à l'heure ! J'ai besoin de rester encore un peu avec vous...

— Les canards n'attendront pas...

— Ça m'est égal. Il en viendra d'autres. Leurs troupes se renouvellent à l'infini. Tandis que ne se renouvelle pas facilement une heure de confidences comme celle que nous vivons l'un près de l'autre, ma petite Delphine !...

TITRES D'ALIMENTATION de septembre 1943

Les titres d'alimentation, pain, viande, matières grasses, pommes de terre, pour le mois de septembre 1943, seront distribués aux consommateurs de la ville de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Samedi 21, lundi 23 et mardi 24 août 1943, collectivités, internats et administrations diverses.

Mercredi 25 août, lettres A et B.
Jeudi 26, lettres C, D et E.
Vendredi 27, lettres F, G, H et I.
Samedi 28, lettres J, K, L et M.
Lundi 30, lettres L, O, P, Q et R.
Mardi 31, lettres S à Z.

Les feuilles de pain, viande, matières grasses seront distribuées en échange des coupons nos 6 et 7 de la carte d'alimentation.

Les feuilles de pommes de terre seront délivrées en échange du coupon n° 8 de septembre de la carte d'alimentation.

Il est rappelé que les cartes de lait concentré étant mensuelles les certificats médicaux doivent être déposés à la mairie tous les mois entre le 23 et le 28, accompagnés du talon de la carte de lait du mois précédent.

Titres d'alimentation aux jeunes gens des classes 39-IV, 1940, 1941, 1942

Les jeunes gens des classes 39-IV, 1940, 1941, 1942 devront retirer leurs titres d'alimentation le *mardi 24 août 1943 de 14 h. à 18 heures.*

A cet effet, ils se présenteront au service de la carte d'alimentation (2e étage), guichet spécial. Ils auront soin de se munir de leur carte de travail ou du certificat de dépôt s'ils ne possèdent pas encore leur carte de travail.

POUR VOTRE JARDIN
Un légume d'hiver : l'endive

On sait que la production de ce qu'on appelle habituellement l'*endive* exige une culture spéciale de la chicorée sauvage.

L'amélioration et la sélection de cette plante à fleurs bleues, dont les feuilles ressemblent un peu à celles du pissenlit, ont permis d'obtenir plusieurs variétés utilisées diversement.

En ce qui concerne l'endive, on utilise la variété connue sous le nom de chicorée à grosse racine de Bruxelles.

Le semis s'effectue en mai à raison de 1 gramme par mètre carré. On trace des lignes séparées de 25 cm. environ. La levée se fait dans la huitaine. Il est bon d'éclaircir à 15 cm. En octobre on arrache les racines et on en fait deux parts : les plus belles dont on va se servir pour l'obtention de l'endive et les autres pour la barbe de capucin.

Nos plus belles racines seront soumises aux opérations suivantes : couper leur extrémité, couper les feuilles à 4 cm. au-dessus du col. Les aligner à 20 cm. de longueur, Ouvrir un fossé de 40 cm. de profondeur dont on garnira le fond d'une légère couche de terreau, dresser les racines debout à trois centimètres les unes des autres, combler avec de la terre meuble. Procéder au forçage, c'est-à-dire disposer une couche de 0 m. 50 de fumier.

L'endive sera bonne à consommer environ un mois après la mise en tranchée. Le forçage s'effectuera chaque mois en recouvrant seulement une partie de la tranchée.

On récoltera ainsi l'endive jusqu'en février.

A noter qu'en octobre on peut faire blanchir en cave. A partir de novembre on creusera la tranchée dans le jardin.

LEGION DES COMBATTANTS

Le 29 août 1943, 3e anniversaire : Français, pavoisez vos maisons pour marquer le symbole de cette manifestation placée sous le signe de l'Unité française. — *Le chef du district de Cahors.*

ETAT-CIVIL
du 14 au 20 août 1943

Naissances

Vincent Mireille, rue Wilson.
Gardanès Serge, rue Wilson.
Cavalié Guy, rue Wilson.
Cussat Mireille, rue Wilson.
Dauriel André, rue F.-Suisse, 4.
Besse Michel, avenue de Toulouse 6.

Mariages

Comet Christian, rédacteur Préservatrice, et Serres Paule, s.p.
Claudé Henri, mécanicien, et Cabessut Françoise, s.p.

Décès

Cubaynes Jean, préparateur en pharmacie, 43 ans, avenue V.-Hugo.
Bouyssie Yvonne, épouse Delmas, Regourd.
Cangardel Joseph, s.p., rue Wilson.
Bastide Daniel, s.p., rue Wilson.
Hidalzo Francisco, s.p., 10, rue du Docteur-Bergougnoux.
Bloch Edgard, s.p., Pech d'Angély.

Le vol pendant un bombardement est considéré comme pillage

Les coupables seront condamnés à mort

Le « Journal Officiel » publie la loi du 16 août réprimant le pillage en temps de guerre. Aux termes de cette loi sont condamnés à mort comme pillards les auteurs de vols commis dans un local ou dans un service quelconque abandonné par les occupants même momentanément ou détruits même partiellement par suite de bombardement. Toutes infractions connexes quelle qu'en soit la gravité, seront déférées au tribunal spécial créé par la loi du 24 avril 1941.

Toutes Ventes Immobilières et Commerciales sans aucuns frais
CABINET IMMOBILIER
25e année -- R. C. 1662
J. DELLARD, 1, rue Mr. Joffre, CAHORS
Expertises & renseignements gratuits
Prêts hypothécaires

La bonne circulation de vos vingt ans

Conserver toute sa vie une circulation parfaite est difficile. Mais on peut améliorer la sienne avec les Gouttes Florides. Remède végétal concentré, les Gouttes Florides conviennent à ceux qui souffrent d'une mauvaise circulation et de troubles congestifs. Recommandées particulièrement aux femmes à l'âge critique. Le flacon, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3325.

SPORTS

RUGBY
Le calendrier du championnat régional des équipes de 3e série

12 clubs : Souillac, Grenade, Cahors, Villefranche-de-Rouergue, Moissac, Graulhet, Lavaur, Rieumes, Lisle-sur-Tarn, Montréjeau, A.S. toulousaine, Carbonne.

Principe : 1. Quatre poules de 3 aller et retour, deux qualifiés par poule ; 2. quarts de finale ; 3. demi-finales ; 4. finale.

Les poules sont ainsi constituées :

Poule A : Souillac, Cahors, Moissac.

Poule B : Carbonne, Montréjeau, Rieumes.

Poule C : Grenade, A.S. toulousaine, Lavaur.

Poule D : Villefranche-de-Rouergue, Graulhet, Lisle-sur-Tarn.

Dates retenues : 31 octobre, 21 novembre et 12 décembre 1943 ; 2, 16 et 30 janvier 1944.

Quarts de finale : 13 février 1944.
Demi-finale : 27 février 1944.

Finale du district de Toulouse : 12 mars 1944.

La finale du Comité des Pyrénées aura lieu le 2 avril (vainqueur du district de Toulouse contre vainqueur du district de Tarbes).

Le droit d'engagement qui est fixé à 20 francs, devra être adressé au trésorier du Comité des Pyrénées avant le 15 septembre 1943, dernier délai.

Calendrier. — Souillac c. Cahors : Carbonne c. Montréjeau ; Grenade c. As. Sp. toulousaine ; Villefranche-de-Rouergue c. Graulhet.

21 novembre : Cahors c. Moissac ; Montréjeau c. Rieumes ; A.S. toulousaine c. Lavaur ; Graulhet c. Lisle-sur-Tarn.

12 décembre : Moissac c. Souillac ; Rieumes c. Carbonne ; Lavaur c. Grenade ; Lisle-sur-Tarn c. Villefranche-de-Rouergue

2 janvier : Cahors c. Souillac ; Montréjeau c. Carbonne ; A.S. toulousaine c. Grenade ; Graulhet c. Villefranche-de-Rouergue.

16 : Moissac c. Cahors ; Rieumes c. Montréjeau ; Lavaur c. S.A. toulousaine ; Lisle-sur-Tarn c. Graulhet.

30 : Souillac c. Moissac ; Carbonne c. Rieumes ; Grenade c. Lavaur ; Villefranche-de-Rouergue c. Lisle-sur-Tarn.

Rompre son pain effort douloureux

Le geste le plus simple est une occasion de douleurs pour certains rhumatisants. Ceux-ci devraient prendre du Gandol. Il est bien connu que ce puissant calmant, qui est aussi un éliminateur de l'acide urique, procure un soulagement rapide et durable dans les rhumatismes. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2663.

COMPTOIR IMMOBILIER
ALBERT TULET
39, rue Mascoutou, 39 - CAHORS
Successeur de Mr Flaujac
VENTE & ACHAT D'IMMEUBLES
PROPRIÉTÉS - FONDS DE COMMERCE
TERRAINS -:- GÉRANCE -:- LOCATION

Violent incendie à Cazes-Mondenard

Un incendie s'est déclaré dans la commune de Cazes-Mondenard (Tarn-et-Garonne) au lieu dit « Moulin de Lacoste ». Le feu a détruit un grand hangar contenant un important matériel agricole et une gerbière représentant 150 sacs de blé. Les dégâts sont évalués à 800.000 francs.

La lutte contre l'épidémie de polyomyélite

Le Secours national communique :

L'appel lancé par le secrétariat d'Etat à la santé et le Secours national aux malades guéris de la polyomyélite a été entendu. De nombreuses offres sont déjà parvenues certaines fort émouvantes.

Rappelons que pour traiter les malades actuellement atteints de polyomyélite dans plusieurs départements français il convient d'obtenir du sérum d'anciens malades. Ceux-ci sont instamment priés de faire établir, de toute urgence, un certificat médical comportant : le nom du malade, son adresse, son âge, la date à laquelle il a été atteint de polyomyélite et la description de son état actuel.

Le certificat médical devra être adressé à l'un des destinataires ci-dessous, choisi de telle sorte que le voyage soit le plus facile et le plus rapide :

Aux délégués du Secours national de Montluçon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon.

Pour Paris au centre de transfusion sanguine de l'hôpital Saint-Antoine.

Des télégrammes convoqueront les volontaires pour l'une de ces villes où des installations spéciales ont été créées.

Rappelons que tous les frais de certificat de transport, d'hébergement concernant l'ancien malade, aussi bien que la personne qui dans certains cas devra l'accompagner sont à la charge du Secours national.

Les intéressés pourront s'adresser dès réception du télégramme de convocation au délégué du Secours national de leur localité qui a reçu les instructions nécessaires.

Des centaines de Français sont en péril : des centaines d'autres accourent pour les sauver.

CAHORS

Luzech

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), de notre compatriote M. Jean Keller, fils de Mme et de M. le général de division Keller, de Camy-Luzech, avec Mlle Eugénie Leygue, demeurant à Négrepelisse.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Pontcirq

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette qui a été prénommée Colette-Aline-Eliette chez les époux Marroux-Laffairairie, du village du Cluzel. C'est leur 4e enfant. Compliments et vœux de bonne santé.

Montdoumerc

Chute de bicyclette. — Mlle Lescabane, fille du négociant de Montdoumerc, se rendait à bicyclette à Fontanes, avec sa mère, lorsque sur la route elle fit une chute.

Gravement blessée, elle a été transportée à Lalbenque où elle a reçu les soins du docteur Daymard qui a constaté une grave blessure à la tête et une entaille au genou.

Nous adressons à Mlle Lescabane nos vœux de prompte guérison.

Puy-l'Evêque

Etat-civil du 28 juillet au 15 août 1943. — Naissances : Ogrodnik Roger-Henri-Jean-Jacques, rue des Condamines ; Darnis Alain-Yves, rue de la Passerelle ; Borredon Marie-Christiane, au Port ; Lapouge Aline-Monique, à Martignac.

Décès. — Bladinières Marie-Jeanne, 45 ans, au Rozier ; Delpech Jean-Paul, s.p., 88 ans, rue Grande ; Labarthe Edouard, s.p., 76 ans, rue de la gendarmerie.

Perception. — Par suite de la mise à la retraite de M. Rességuier et jusqu'à la nomination de son successeur, le bureau ne sera ouvert au public que les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine aux heures habituelles.

Tirage des obligations de la ville de Puy-l'Evêque. — Adduction d'eau : 35, 57, 64, 70, 79, 81; 111; 113; 115; 131, 138 ; — abattoir : 11, 13, 46, 59, 70 ; — pont suspendu : 43, 53, 54, 88, 120.

Les titres amortis sont remboursés à la perception.

Albas

Nomination. — M. Baldy, receveur buraliste à Albas et dépositaire du *Journal du Lot* vient d'être l'objet d'un bel avancement alors que par décision de M. le Directeur général des Contributions indirectes, il est nommé receveur buraliste de 2e classe, 1re catégorie, au poste très important de Souillac.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations au courageux adjudant de la Grande guerre, titulaire de la médaille militaire, Croix de guerre avec palmes, témoignages de glorieuses citations.

Mme et M. Baldy tenaient à Albas la florissante « Epicerie des Roches » où ils vont laisser parmi leur nombreuse clientèle d'excellents souvenirs et une durable sympathie. Tous nos vœux les accompagnent dans leur nouvelle résidence.

Distribution de pétrole. — La mairie vient enfin de recevoir un contingent de pétrole réservé aux familles des villages dépourvus d'électricité. Un envoi a été fait sur Cénac où M. Ausset procédera à la répartition en même temps que M. Vignals assurera celle de la mairie d'Albas.

Attribution de sulfate de cuivre. — Un dernier contingent de sulfate de cuivre vient d'être attribué à la commune et le syndic local est chargé d'en faire la distribution. Ces bons devront être honorés avant le 15 octobre sous peine d'être annulés.

— Eteignez les lampes et ouvrez les hublots. Vous n'imaginez pas le spectacle admirable qui vous attend...

Lorsque le froid est sec, en effet, il n'y a rien de plus beau que l'immensité. Le ciel est très haut comme une coupe de cristal renversée. La lune lui jette des vagues de lueur selon la marée des nuages, pendant que la nuit enveloppe la terre dans une ouate sombre pour bien préciser qu'à cette heure les regards doivent s'élever vers la lumière pâle et non se perdre dans les ombres...

Mais Daniel poursuit une autre idée :

— Non. Si j'éteignais les lampes, en ouvrant les hublots, c'est le froid qui pénétrerait ici. C'est le goût de la chasse qui nous animerait...

Coin !... coin !... coin !...

— Entendez-vous les appelants ? demande Delphine.

Coin !... coin !... coin !...

— Je ne veux pas les entendre. Oublions la chasse de toutes nos forces, répond Daniel, ramenons en vous le sentiment qui, tantôt, vous conseillait de ne pas craindre d'abandonner votre main à la mienne...

Coin !... coin !... coin !... coin !...

— Pourtant, riposte la jeune fille craintive, vous ne devez pas négliger le misérable sort des canards attachés sur l'étang. Songez qu'ils sont là pour, de leurs cris, attirer à la mort leurs frères sauvages...

— Si j'étais, moi aussi, un appelant, Delphine ? Que répondriez-vous si, de mes phrases, j'essayais d'attirer à l'amour la petite sœur sauvage que vous êtes ?

— Je vous en prie, monsieur Daniel, il fait trop chaud ici. Ouvrez les hublots...

— Non. J'ai tant de choses à vous dire !

— J'ai les tempes qui bourdonnent. J'entends trop mal...

— Quittez ce fauteuil. Mettez-vous sur ce divan. Vous serez mieux...

Elle est nonchalemment étendue, la tête renversée sur une sorte d'oreiller de soie. Comme elle dormirait volontiers !

Daniel est assis près d'elle. Il regarde ses lèvres qui sont entr'ouvertes, découvrant des gencives rouges et des dents fines. Il écoute sa respiration, lente et régulière, heureuse !

Respectant sa béatitude charmante, il se tait.

Au dehors, le grand drame commence.

Aux coin-coin précipités des appelants répondent les coin-coin plus allongés de ceux que l'on devine, voguant en flèche, le cou tendu, les pattes repliées sous leur ventre huilé et les ailes aux plumes drues battent à coups rapides pour une mystérieuse chevauchée, à toutes les hauteurs du ciel.

D'où viennent-ils ? Des fjords de Norvège ou des polders de Hollande ?

Aux bandes des canards patrouilleurs succède la grosse cavalerie des oies que dominent les cohortes blanches des longs cygnes sauvages.

Qui sait si ces derniers ne sont pas nés dans les roseaux d'Hamlet, aux marais d'Elseneur ! Pour quel destin passent-ils ? Souvent, quand ils étaient petits et tapaient l'eau de leurs palmes encore malhabiles, ils regardaient le ciel en se disant : « Un jour, nous partirons là-haut, car là seulement est notre domaine... » Ils passent aujourd'hui dans une gloire complète. Leurs cris rauques se mêlent aux appels maladroits des oies et aux clameurs désordonnées des canards, dans un mouvement tragique qui remplit d'angoisse l'immensité.

Or, des appelants traîtres et des chasseurs les guettent dans l'ombre des meurtrières, tant il est vrai que les grands indépendants sont haïs par le monde. Sans doute parce qu'ils volent trop haut !

— A quoi songez-vous, Delphine ? demande Daniel.

— A rien !

— Pourtant ?

— Je songe à ceux qui sont actuellement en plein ciel et qui, tout à l'heure, parce qu'ils auront été attirés par un miroir brillant et les appels d'un civilisé, auront les ailes brisées...

— Eh là ! vous n'êtes pas gaie !

— C'est vrai ! chaque fois que je me sens bien, sans effort à donner pour un travail pénible, il me semble que je glisse insensiblement vers la tristesse.

— Manque d'habitude !

— Vous croyez ?

— Tout simplement !

— Alors, ce n'est pas grave ?

— Non. Je retiens seulement votre aveu. Vous êtes bien ainsi...

— Oui, très bien !

— Plus jamais vous n'aurez d'effort à donner pour un travail pénible...

— Je ne comprends pas...

— J'ai fait des projets, ma chérie...

— Projets ?

— Oui... pour vous !... Je vous les dirai...

— Dites !

— Petit à petit !... Vous l'avez deviné, n'est-ce pas ? Il est impossible qu'il en soit autrement. Je vous aime !...

Il a pris dans ses mains la tête de la jeune fille et la regarde dans les yeux. Elle ne répond pas.

— Vous êtes belle, Delphine ! Dès le premier instant où je vous ai vue, j'ai compris que vous étiez celle dont je rêvais depuis longtemps. Vous étiez un peu rude. Nous avons eu des malentendus. Tout d'abord, je ne savais quels mots employer sans vous froisser, tant je vous sentais farouche. Mais j'ai juré de vous apprivoiser. J'ai eu de la patience, un peu ! de la tendresse, beaucoup ; et je vous aime passionnément !

— Taisez-vous, monsieur Daniel !

— Non !... petite rebelle, je vous tiens dans mes bras et je vous dis : « Je t'aime ! je t'aime ! je t'aime ! »

— Précisément, parce que je suis trop bien dans cette chambre trop douce, vous ne devez pas parler ainsi, Je vous assure que c'est mal...

Delphine proteste, mais elle permet aux baisers du jeune homme de passer de ses doigts à son poignet et de son poignet à son coude.

— Je m'étends près de vous. Je pose ma joue contre la vôtre. Avez-vous déjà goûté une sensation aussi délicieuse ?

— Non jamais. Pourtant...

— Ne vous reculez pas, voyons. C'était si gentil. Vous n'avez pas peur, j'espère ? Vous avez confiance en moi, sinon vous ne seriez pas ici...

— Oui, mais...

Les baisers ont gagné l'épaule. Daniel sent que la jeune fille est à sa merci, grisée par le champagne, par les parfums, par les mots. Il glisse le bras autour de sa taille et la prend contre lui.

A ce moment juste, on entend au dehors un coup de fusil et la chute sur l'étang d'un grand oiseau.

Tous deux sursautent. La maraîchère se dégage. Brusquement, elle a pâli.

Dans ses yeux passe une mauvaise lueur.

— Qu'y a-t-il, ma petite Delphine ? Ce n'est pas pour un coup de fusil que vous devez être aussi émue. Nous nous moquons de mes amis et de la chasse. Notre bonheur compte seul. Nous étions si bien !

— Non ! Un cygne sauvage est tombé, qui était là-haut tout à l'heure et qui, maintenant, a les ailes brisées. Je veux partir.

— Ce n'est pas possible !...

— Si !

— Je vous en supplie...

— Non...

Comme de ses bras joints autour d'elle, il essaie de la retenir, elle se fait brusque :

— Laissez-moi tranquille...

A la porte, elle ramasse son manteau et son châle. Il lui dit encore :

— Delphine ! ma petite Delphine !...

Elle n'entend rien. Le froid, qui la saisit, lui donne comme un coup de cravache. Elle saute dans son escute,

(*suite page 4*).

FIGEAC

Figeac

En simple police. — Le tribunal de simple police a prononcé des amendes variant de 12 à 75 francs pour les contraventions ci-après : infractions du fait de la circulation, 5 condamnations ; défaut de pièces régulières d'identité, 1 ; stationnement interdit, 3 ; défaut de sauf-conduit, 2 ; infraction au code de la route, 1 ; infractions au code du travail, 1 ; infractions au code du vin, 6 ; pacage interdit, 1 ; infraction à règlement défense passive, 1 ; dommage aux cultures, 1 ; dépôt d'ordures sur voie publique, 2 ; défaut de registres de logeur, 1 ; fermeture tardive de débit, 1.

Vols. -- Pendant une répétition musicale au théâtre le vélo d'un artiste a été enlevé à l'entrée. Plainte a été déposée au commissariat. Les soupçons de la police municipale s'étant portés sur un nombre restreint d'individus, elle commença par aller trouver le premier, qui était le bon.

Il s'agit d'un ouvrier employé chez un carbonisateur dans une commune du canton est de Figeac. Le voleur a dû avouer. Il avait déjà disposé d'une enveloppe et d'une chambre à air contre un certain nombre de paquets de tabac. Le surplus du vélo a été retrouvé chez le voleur et restitué au propriétaire en pièces détachées. Il a même fallu restituer les paquets de tabac et passer un compromis entre l'acheteur et le vélo. Quant au voleur il a été laissé en liberté provisoire.

— Une commerçante de la rue Gambetta qui venait de servir des fruits à divers clients s'est aperçu qu'un billet de mille francs venait de disparaître de son tiroir-caisse, laissé seul un moment. Plainte au commissariat avec indication du passage des derniers clients du magasin.

La police, aussi heureuse pour le billet que pour le vélo, n'a pas égaré longtemps ses soupçons. Aveux du voleur qui a été laissé en liberté provisoire. C'est un jeune homme de 20 ans. Les mille francs ont été restitués.

Une charpente s'effondre. — L'immeuble appartenant à M. Brive, au n° 2 de la rue Caviole, joue du malheur. Il a été incendié il y a six mois environ, il était en voie de réfection et l'on commençait à le recouvrir, lorsque dans l'après-midi du 13 août une partie du mur de façade et la charpente se sont écroulés avec un grand fracas.

On ne déplore heureusement aucun accident de personne.

Serment des membres de la Légion d'honneur. — Le sous-préfet communique : Tous les membres de la Légion d'honneur de nationalité française résidant habituellement ou actuellement dans l'arrondissement de Figeac, à l'exclusion des cantons de Saint-Céré et de Bretenoux, prêteront à Figeac, le samedi 28 août courant, le serment prescrit par la loi du 1er septembre 1941. Le serment sera reçu par M. l'abbé Gas, officier de la Légion d'honneur, délégué de M. le Grand Chancelier.

MM. les membres de la Légion d'honneur voudront bien se faire connaître à la mairie de leur commune ou à la sous-préfecture avant le 20 août.

Les fonctionnaires en activité de service des administrations publiques, membres de la Légion d'honneur, qui ont déjà prêté serment dans leur administration, n'ont pas à le prêter de nouveau. Ceux qui, pour une cause quelconque, n'auraient pas été effectivement soumis à cette obligation devront prêter serment.

Les militaires en activité de service ne sont pas astreints au serment.

Saint-Céré

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de notre sympathique ami M. Moulis, le distingué professeur de français à l'E.P.S. de garçons de notre ville avec Mlle Bonnel, professeur.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Carnet rose. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une petite fille chez les époux Cayrol-Blanc du Moulin de Gray, c'est leur quatrième enfant. Nos plus vives félicitations.

Cinéma Rex. — Dimanche 22 août, matinée à 15 heures, soirée à 21 heures, Jacqueline Delubac dans « Dernière jeunesse », avec un bon complément et France-Actualités.

Pharmacie de service. — Dimanche 22 août, la pharmacie Blanié assurera le service pharmaceutique.

Quintonine
HÉLIN Phen, CHATEAUROUX
Visa 846-P-2821
Q.248

GOURDON

Gourdon

Vol de tickets de pain. — La Veuve M. E. a été prise en flagrant délit de vol de tickets de pain au préjudice de M. Viguier, rue de la Bastidette.

Procès-verbal a été dressé contre la veuve M.E. qui sera poursuivie.

Dégagnac

Vol de crocs. — Le nommé Alcaltet de Dégagnac a été surpris en flagrant délit de vol de crocs à la quincaillerie Mayaudon, à Gourdon.

Interrogé, Alcaltet a avoué que ce n'était pas la première fois qu'il commettait de pareils vols chez M. Mayaudon et a indiqué les cachettes où il avait déposé les instruments volés. Procès-verbal a été dressé.

Milhac

Vol de lapins. — Mme Pons a eu le regret de constater qu'un maraudeur avait pénétré dans sa propriété et avait emporté trois lapins.

Plainte a été portée. Une enquête est ouverte.

Souillac

Retour de captivité. — Notre compatriote M. Prosper Joly, du hameau de Présignac, vient d'être rapatrié d'Allemagne en raison de son état de santé. Nous lui adressons une cordiale bienvenue et nos meilleurs vœux de bonne santé.

Chez nos sapeurs-pompiers. — Nous apprenons de source autorisée que le dévouement de nos sapeurs-pompiers vient d'être récompensé.

C'est ainsi que nous pouvons citer les noms de MM. Robert Valat, qui a fait don d'un stère de bois à chaque pompier (incendie de forêt) ; — Julien Barot, la somme de 100 fr. (incendie de sa maison) ; — Commandant Jean Rodes, la somme de 100 fr. à titre de félicitation pour leur promptitude.

A signaler tout particulièrement M. H. Estivier, qui a versé la somme de 2.000 francs pour lui avoir épargné la perte d'une certaine quantité de stères de bois.

Nous ne pouvons que remercier bien sincèrement ces généreux donateurs qui ont su apprécier la valeur et le dévouement de nos braves sapeurs, ce qui a contribué ainsi à augmenter leur caisse de secours.

Mariage. — C'est au milieu d'une très nombreuse et élégante assistance qu'a eu lieu le 31 juillet, à Mauvezin (Gers), le mariage du fils de notre sympathique hôtelier gastronome Pierre Couderc, directeur du Grand Hôtel de Souillac.

Roger Couderc, au cours de cette guerre, avait donné des preuves de son courage et de son énergie et avait été fait prisonnier sur la Somme. Après trois années de captivité il a trouvé le bonheur à son retour, en épousant la charmante Mlle Fernande Gilard, de Mauvezin.

A l'ancien combattant que fut son père, adjoint au maire de Souillac, à l'aimable Mme Pierre Couderc, à la famille Gilard nous adressons nos meilleurs compliments et aux jeunes époux nos vœux sincères de félicité.

Cinéma Vox. — Samedi 21, dimanche 22 août, en soirée à 21 h., matinée à 15 h. : *L'Alibi*, avec un beau complément et France actualités.

Lacapelle-Marival

Séance récréative. — Les amateurs de beaux spectacles sont invités à se rendre à la salle des fêtes de Lacapelle dimanche 22 août, où les étudiants et les jeunes du patronage leur offriront une séance récréative dont le profit ira aux prisonniers et aux travailleurs en Allemagne. Elle sera donnée en matinée à 15 h. 30 et en soirée à 21 h. 30 (heure légale).

Au programme, comme pièce principale : « Le Médecin malgré lui », de Molière.

Pour les prisonniers de guerre. — Les membres du syndicat de la Corporation paysanne de Lacapelle se sont réunis le dimanche 15 courant, à 16 h. salle de la mairie, pour procéder à la liquidation de leur caisse de compensation. A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de verser le reliquat de cette caisse, soit 3.216 fr. au comité des prisonniers de Lacapelle.

Cette somme a été remise à Mme Marcel Bladou, trésorière du comité.

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Roger, demeurant avenue Louis-Conte, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 58 ans.

En cette pénible circonstance nous adressons à la famille en deuil nos bien sincères condoléances.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 22 août par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Cinéma Olympia. — Samedi 21 août à 21 heures, « Dernière jeunesse » avec un bon complément et actualités françaises.

Le décès du Docteur Olivier Souilhé. — L'émotion que le décès du docteur Souilhé a causé à Gramat s'est manifestée par la considérable affluence qui s'est rassemblée pour conduire le vénérable défunt à sa dernière demeure. Ses obsèques ont été célébrées vendredi matin au milieu d'une foule où toute la population gramatoise était représentée et dont l'attitude visiblement recueillie témoignait mieux que des paroles les profonds regrets laissés par sa disparition. Sa vie fut toute de simplicité, d'abnégation et de devoir, sa courtoisie et sa douceur étaient légendaires.

Depuis longtemps déjà le docteur Souilhé menait une vie effacée que justifiait son grand âge.

Devant le tombeau de famille, en présence de l'assistance profondément émue, M. Castagné, premier adjoint, au nom de M. Mazet, maire, a rapporté l'hommage de leurs sentiments, en termes simples et touchants, il rappela ce que fut la vie du docteur Olivier Souilhé, toute faite d'honneur et de dévouement.

Il termina en adressant au nom de tous les condoléances émues à toute la famille.

Carlucet

Mort de la doyenne. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Vve Dissat, demeurant au village de Lastaillères. C'était la doyenne de la commune. Elle était âgée de 89 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Imp. Coueslant. Le co-gérant : Parazines
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3643, 20-8-43.

Anglars-Nozac

Accident mortel. — Au cours du déchargement de consoles métalliques amenées sur un chantier à Auniac (commune d'Anglars-Nozac) l'une de ces lourdes pièces a basculé et est tombée sur M. Jean Carnos, 54 ans, du chantier pénitentiaire de Souillac.

Le malheureux a eu le crâne défoncé. Il est mort sur le coup.

Floirac

Vol d'oisons et de canards. — En l'absence de M. Gouygou, propriétaire à Lagardelle (commune de Floirac), des maraudeurs ont pénétré dans la propriété et ont emporté 13 oisons et 5 petits canards. Une enquête est ouverte.

BIBLIOGRAPHIE

ROMANS ET NOUVELLES

Mensuel littéraire, le numéro : 15 fr. publie « Ames en alerte », par Edouard de Keyser ; — « L'assassin s'essuie les mains », par J.-A. Safer. — Nouvelles et poème, de Robert Boudry, Pierre Neugue, Jean Paty, P. Deupes de Perpessac. Textes complets dans chaque numéro. Les Lettres (Répertoire des auteurs et des œuvres), Numéro spécimen contre 15 francs à C/c P., Clermont-Ferrand, 287-09.

SOMMAIRE d'août 1943 (n° 312)

Comment les étoiles produisent leur lumière et leur chaleur, par Paul Couderc. — L'évolution récente de l'hélice aérienne, par J. Ledroit. — Du film en couleurs au papier en couleurs, par Jean Lerson. — Les protéines, éléments de base de la matière vivante et la chimie de la vie, par Jean Heribert. — Les médicaments de remplacement, par Charles Brachet. — Les A Côté de la Science, par V. Rubor.

Abonnement : 80 francs. C. C. postal 184.05, Toulouse.

Science et Vie, 3, rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse.

dans **la Science et la Vie**

- Teint sans défaut...

...C'est une peau nette, sans états congestifs, sans boutons ni rougeurs. Nous rappelons que les Sels Largan concourent à la santé de la peau et à la netteté du teint, en activant l'élimination des déchets par le foie et en exerçant une action dépurative sur le sang. 12 fr. 10 pour un litre de solution. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 4557.

Au Lilas Blanc
FLEURS NATURELLES
ARTICLES FUNERAIRES
79, bd Gambetta, CAHORS, tél. 248

ETUDE DE Me F. MONGET Fils
Gradué en droit, Conseil Juridique
58, rue de la République, Lyon

VENTE
PREMIER AVIS

Suivant acte S.S.P. en date à Lyon du 20 avril 1943, enregistré à Cahors A.G. le 3 mai 1943, Volume S.S.P., F° 77, N° 18, aux droits de 1.630 frs, Monsieur Sphor - Christian-Marcel GREGERSEN a cédé à Madame Georgette-Maria TOUBLANC, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur Georges TAIB, demeurant à Nantes, 89, quai Fosse, le fonds de commerce de parfumerie et articles de Paris en gros, qu'il possédait à Cahors.

Adresser les oppositions, à peine de forclusion, dans les vingt jours du 2e avis, en l'Etude de Me MÉRIC, avoué à Cahors, 8, rue Georges-Clemenceau.

A vendre très belle SALLE A MANGER, lampadaire, défense en ivoire, descentes de lit, belle vaisselle, rideaux de tulle croisés, etc. S'adresser chez Mme DEVOOGHELAERE, 6, quai Champollion, Cahors.

On demande de suite DOMESTIQUE agricole de 25 à 45 ans, logé et nourri, sachant labourer. S'adresser au bureau du Journal.

PETITES ANNONCES

LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
Mme ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

MACHINES A COUDRE SINGER
Vente — Echange — Réparations
Accessoires
M. Bonaure, 24, rue Clemenceau
CAHORS

On demande famille de METAYER. Ecrire : RAAB à Albas (Visa N° 291).

Achèterais VOITURE D'ENFANT pour jumeaux. S'adresser : 7, rue du Château-du-Roi, Cahors.

A vendre MOTEUR RENAULT YFAC révisé à neuf. Boîte à vitesse radiateur. Un appareil gazogène marque Vic avec licence. S'adresser : Lafon, 2, rue Saint-Pierre.

VENDEZ VOTRE PROPRIETE ● ● ● ● ● ● ACHETEZ UN IMMEUBLE
au Comptoir Immobilier Albert TULET
35, rue Mascoutou, Cahors (Lot)

CUVE A VENDRE, très bon état. Contenance 50 barriques. S'adresser à M. ARNAL, propriétaire à Lamothe par Cahors.

A louer GRANDE CAVE pour entrepôt. S'adresser à M. Delard, 9, rue Portail-Alban, Cahors.

On demande FEMME ACTIVE pour service de café à l'Office, sachant cuisine et ménage. S'adresser à l'Agence, n° 4, rue des Jardiniers.

S.N.C.F. dispose de POUSSIER DE CHARBON de bois. Faire offre à Chef visiteur, Entretien de Cahors.

A vendre ANE FORT, bien attelt. S'adresser au bureau du Journal.

A vendre VELO-MOTEUR, 2 vitesses, excellente occasion, parfait état mécanique. Pneus neufs. S'adresser : RAOUL, place St-Georges.

A vendre : COMMODE VITRINE tout acajou, grande glace, belle jardinière bohème, un ventilateur électrique Thomson, une paire ciseaux de tailleur. BASLÉ, 10, place des Carmes, Cahors (le soir de 8 à 9 heures, le dimanche après-midi).

1° A vendre CLAIES A FRUITS, prunes, noix, etc..
2° On recherche région Bretagne BONNE, trentaine, bonne nourriture assurée.
S'adresser : ARMAND, Salviac (Lot).

A vendre ou échanger contre alimentation : GILET LAINE, PULL-OVER, CULOTTE, imperméable, garçon, 12 ans ; costume, manteau façon chevrette garçonnet 6-7 ans ; imperméable dame ; souliers dame, habillés, pointure 37, le tout état neuf. S'adresser au bureau du Journal.

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER

Cahors, centre : 1.000 m² TERRAIN A BATIR avec beau jardin. Très bel emplacement. Libre de suite. A débattre.

Banlieue immédiate : GARAGE 9/6 sur terrain : un hectare. Eau de la ville. A débattre.

Banlieue : vaste bâtisse 38/7 sur terrain : 3.000 m². A débattre.

Banlieue : GARAGE et diverses dépendances sur terrain : 2.400 m². Nombreux fruitiers. A débattre.

Cahors : ALIMENTATION GENERALE dans beau quartier. Logement.

FONDS DE CHARCUTERIE, avec tout matériel. Logement.

7 km. Cahors : PROPRIETE RURALE, maison 4 pièces, bon état. Dépendances. Eau, électricité. Terrains : jardin, culture et bois. Prix : 45.000 fr.

Touchant gros canton desservi par ch. de fer : JOLI COTTAGE. Belle vue, deux pièces entièrement meublées. Eau, électricité, garage, le tout en parfait état. Terrain : 2 hectares 50 ares. Libre de suite, cause départ. Prix : 65.000 fr., meubles compris.

Région Figeac : COQUET PAVILLON meublé, 3 pièces, salle de bains, tout confort. Jardin, eau, gaz, électricité, force motrice. Prix : meublé, à débattre.

Douelle (Lot) : MAISON 3 PIÈCES, 5 possibles, face au Lot. Eau, électricité. Prix : 70.000 fr.

R. MARATUECH
109, Bd Gambetta — Tél. : 535

Au milieu de la mare, le cygne, qui agonise, lève pour une dernière fois son aile désespérée. Celle-ci, en retombant, déroule sur l'eau de grandes rides. Une estompe rapide sur un miroir ! Un frisson dans les roseaux ! Voilà tout ce qui marque la mort d'un cygne royal dès qu'il est déchu de la majesté de son vol !

De la hutte, Delphine s'enfuit comme une intruse.

Dans les hauteurs du ciel, le cou tendu, les pattes repliées sous leur ventre huilé, leurs ailes, aux plumes drues, battant à coups rapides, d'autres canards voguent en flèche sous les cohortes blanches d'autres cygnes sauvages.

La gelée !

Les eaux ne clapotent plus aux bords des puisards. Les escutes et les bacoves ne flottent plus librement. Ils sont retenus comme dans un corset. La glace remplit les fossés, les watergands, les étangs, la grande mer. Seul, le Romelaërt conserve, par endroits, des trous inquiétants.

Pour les maraîchers, la vie prend subitement un tout autre aspect. La terre est trop dure pour qu'on la travaille. Une croûte la recouvre, qui craque sous les talons. Avec le grésil attaché le long des herbes, la campagne est grise. Le givre est posé comme une perruque blanche sur le crâne chauve des têtards.

Pour se rendre d'un point à un autre, les hommes n'ont plus à suivre les sinuosités de canaux aussi compliqués qu'un labyrinte. Ils peuvent aller droit. Cela ne manque pas de les déconcerter. Ils ressemblent aux animaux aquatiques à qui, brusquement, on retire leur élément naturel... Ils tournent, retournent, hésitent et, finalement, rentrent dans leur cabane.

S'il n'y avait pas aujourd'hui l'obit à canettes du père Francis, ni Larius, ni Hilaire ne sortiraient de la maison. Mais la circonstance est trop importante pour que chacun ne se fasse pas violence.

La cérémonie doit avoir lieu à dix heures. Dès neuf heures, le père et le fils se mettent en route. Ils ont, au-dessus d'un épais gilet de laine, leur costume de velours beige.

Hilaire s'appuie sur le bâton robuste qu'il a vingt ans plus tôt cueilli dans la forêt et décoré du haut en bas de sculptures naïves faites au couteau. Il marche en suivant les berges, franchissant uniquement les canaux quand il le faut. Larius préfère le chemin de la glace. Il réalise, comme un gosse, de longues glissades.

— Eh ! Là !...

Il se retourne, Hildefonse, un de ses camarades, le suit.

— Où vas-tu ?

— Dans le faubourg, à l'obit à canettes du père Francis.

— Moi aussi.

— Alors, on fait route ensemble ?

— C'est sûr !...

Devant la grande mer qu'il s'agit de traverser, Hilaire manifeste une certaine crainte :

— Etes-vous ben assurés que la glace est assez solide ?

— N'ayez pas peur, le père...

— C'est que vous, les jeunes gens, à votre âge, vous avez encore longtemps à vivre, vous vous moquez de risquer la mort... Tandis que pour un vieux comme moi c'est tout le contraire !...

Le pauvre Hilaire exprime sans logique une constatation réelle. Mais personne ne songe à réfuter son affirmation.

— Attendez, lui répond Hildefonse. Je vais jeter une pierre. Vous verrez que la glace porte...

Le caillou lancé glisse, comme un palet, jusqu'à l'autre rive.

Hilaire n'est pas convaincu. En hochant la tête, il explique la cause de sa peur :

— Je me rappelle l'accident qui est arrivé ici, il y a vingt-cinq ans, à Romain dit Jésus. Vous voyez, j'étais là, Le temps était à peu près quasiment celui d'au jour d'aujourd'hui. Romain, dit Jésus, croyait que la grande mer, quand elle était gelée, portait toujours. Il est parti. Ah ! mes enfants ! Quand il a été au milieu, la glace a craqué comme du verre, Il était dans un trou, pendant que les fentes autour de lui faisaient une étoile. Je lui criais : « Tiens-toi... » Mais, partout où il s'accrochait, ça s'effilochait. J'essayais de lui tendre une perche, mais impossible de faire un pas. Toute la glace de l'étang, déséquilibrée, basculait comme un plateau. Romain, dit Jésus, que le froid engourdissait, criait, criait. Ah ! Seigneur, mon Dieu ! il était déjà disparu depuis longtemps que je l'entendais encore. Je l'ai entendu pendant des nuits. Le lendemain,, avec une nouvelle gelée, le trou était bouché. On n'a jamais retrouvé le corps de Romain, dit Jésus.

— Aujourd'hui, il n'y a aucune crainte, regardez...

Hildefonse s'est élancé. En une seconde, les clous de ses souliers rayant la glace, il atteint l'autre bord. Hilaire, s'appuyant sur le bras de son fils, consent à traverser la grande mer. En souvenir de Romain, dit Jésus, il se découvre en franchissant le milieu où fut le centre béant de l'étoile tragique. S'il était un peu plus rassuré, il s'arrêterait là pour dire une prière, mais son souvenir pour le mort n'empêche pas le souci de sa propre sécurité. Une demi-heure plus tard, les trois hommes sont devant l'église du Haut-Pont, sur la place de la Ghière. L'office n'est pas encore commencé, Les fidèles attendent en divers groupes.

Pourquoi sont-ils si nombreux à venir annuellement prier pour le défunt Francis ? En aucun pays, les obits ne sont aussi fréquentés. Faut-il croire qu'au Marais on ne raisonne pas comme ailleurs ?

Non. Seulement, sous leurs dehors lourds, les maraîchers sont peut-être plus psychologues que beaucoup d'autres.

Le père Francis savait, en cultivateur avisé, que l'on n'a rien pour rien. Il désirait qu'après sa mort des prières fussent dites périodiquement pour le repos de son âme, qui en avait sans doute grand besoin.

Il a donc, par testament, institué pour sa famille un obit à canettes. C'est-à-dire qu'il a affecté le revenu d'une de ses terres au paiement d'une messe annuelle, le reste de l'argent devant être dépensé dans un repas au cabaret voisin par ceux de ses parents ayant assisté à l'office.

— Des prières à l'église ! et de la gaieté au cabaret !... a-t-il spécifié.

Les uns et les autres, depuis quinze ans, s'appliquent à lui donner satisfaction.

A vrai dire, les obits à canettes ont toujours existé dans le pays. On serait injuste si on attribuait au père Francis l'honneur de leur invention. Mais jamais avant lui personne n'avait affecté une somme aussi forte à cette cérémonie.

Il n'était pourtant pas extrêmement généreux de son vivant. Mais il était riche. C'est lui qui possédait un des quatre moulins en haut du faubourg. Du blé qu'on lui apportait, il faisait de la farine dont il gardait seulement une partie en paiement de son travail. Il était jovial et trinquait volontiers pour peu qu'il n'eût pas à payer ensuite. Il n'avait que deux costumes. Quand il ne portait pas sa blouse de meunier, il avait l'habit à petite queue, la cravate blanche et le chapeau haut de forme aux larges bords plats des maraîchers d'antan.

— Des prières à l'église et de la gaieté au cabaret !...

On s'était vivement répété le mot d'ordre.

Bien entendu, pour boire gratuitement des chopes au début, ses amis les plus éloignés n'avaient pas craint de s'affirmer membres de sa famille. Il y avait eu des contestations. Mais son plus proche parent avait reçu le pouvoir de contrôler. Et seuls étaient ayant droit ceux des parents qui avaient baisé la patène au moment de l'offrande...

(à suivre.)